

Département de la Vendée  
Arrondissement des Sables d'Olonne  
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON  
Conseil Municipal du 06 mars 2023

Envoyé en préfecture le 09/03/2023  
Reçu en préfecture le 09/03/2023  
Publié le 13/03/2023  
ID : 085-218502771-20230306-20230306001-DE



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry (à partir du point n°4), Mme CHARIÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. GOURAUD Éric, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : M. Hervé FERRÉ, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GUIET Cyrille, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 11 jusqu'au point n°3, puis 12

Votants : 11 jusqu'au point n°3, puis 12

Date de convocation : 1er mars 2023

Madame Stella CHARIÉ a été désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**  
Délibération n° 2023-03-06-001

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**Approuve** les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes présentés par le trésorier,

**Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,

**Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Jannick RABILLÉ



**Département de la Vendée**  
**Arrondissement des Sables d'Olonne**  
**COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON**  
**Conseil Municipal du 06 mars 2023**

Envoyé en préfecture le 09/03/2023  
Reçu en préfecture le 09/03/2023  
Publié le 13/03/2023  
ID : 085-218502771-20230306-20230306002-DE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry (à partir du point n°4), Mme CHARIÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. GOURAUD Éric, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : M. Hervé FERRÉ, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GUIET Cyrille, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 11 jusqu'au point n°3, puis 12

Votants : 11 jusqu'au point n°3, puis 12

Date de convocation : 1er mars 2023

Madame Stella CHARIÉ a été désignée secrétaire de séance.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**  
**Délibération n° 2023-03-06-002**

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2022 de la commune et les avoir comparés avec les comptes de gestion 2022 du trésorier,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation du Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Considérant que** Monsieur Jean-Gérard JUSTIN, 1<sup>er</sup> adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs ;

**Considérant que** Monsieur Jannick RABILLÉ, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Gérard JUSTIN, 1<sup>er</sup> adjoint ;

**Considérant que** les comptes administratifs 2022 de la commune sont identiques aux comptes de gestion 2022 du comptable ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,** le Conseil Municipal,

**Approuve** les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes :

**Budget Commune**

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2022.....	+ 1 406 933.23 €
Dépenses de fonctionnement 2022.....	- 1 001 052.52 €

Excédent de fonctionnement 2022 ..... + 405 880.71 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement 2022.....	+ 1 230 233.72 €
Dépenses d'investissement 2022.....	- 1 424 621.72 €

Déficit d'investissement 2022 ..... - 194 388.00 €